

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007
Publication : 21/12/2007



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG 2008/II - 6^e/08
Séance du 13 DEC. 2007

BP 2008 CADRE DE VIE

Le Conseil Général,

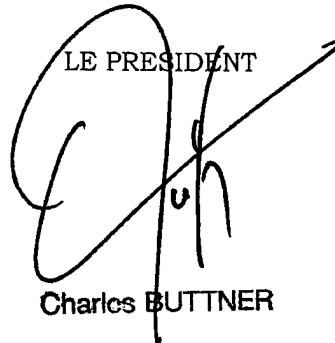
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie le 21 novembre 2007,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- adopte les conclusions du rapport,
- inscrit pour 2008, au titre du rapport « cadre de vie », 1.200.000 € en Autorisation de Programme, 800.000 € en crédits de paiement pour l'investissement et 828.600 € en fonctionnement, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1,
- valide l'évolution du dispositif GERPLAN vers une approche plus transversale prenant en compte l'aspect urbain : le Département pourra ainsi soutenir, à travers les GERPLAN, des actions liées à l'environnement en milieu urbain,
- valide les modalités d'intervention du Département à hauteur de 40 % maximum pour les améliorations pastorales issues d'un GERPLAN et sous maîtrise d'ouvrage publique ou collective,
- d'ouvrir, au titre du financement des contrats agri-environnementaux en cours ou à venir, une autorisation d'engagement de 5.000.000 € et d'inscrire 469.600 € en fonctionnement pour 2008,
- valide la convention (annexe 2 du rapport) et le cahier des charges (annexe 3 du rapport) relatifs à l'opération « jachères fleuries »,
- donne un avis de principe favorable à la poursuite de l'opération, « jachères fleuries » en 2008 en l'élargissant à tous les organismes stockeurs et ainsi à tous les agriculteurs,
- valide la convention cadre (annexe 4 du rapport) et la convention particulière (annexe 5 du rapport) pour l'insertion des lignes électriques et téléphoniques dans les paysages haut-rhinois et autorise le Président à les signer,

- donne délégation à la Commission Permanente pour :
 - valider les contrats GERPLAN spécifiques avec les structures intercommunales ayant achevé le document-cadre GERPLAN, après avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie,
 - examiner et valider les conventions avec le CNASEA pour le paiement des contrats agri-environnementaux,
 - approuver le paiement des annuités aux agriculteurs sur la base des justificatifs transmis par le CNASEA et/ou la DDAF,
 - examiner et valider les projets concourant à la lutte contre la pollution par les produits phytosanitaires après avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie,
 - approuver la liste définitive des observateurs météorologiques.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

ANNEXE 1

POLITIQUE C05

Programme	ACTION	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		
		AP	Crédit de Paiement	AE	Crédit de Paiement	
					Subvention (Chapitre 65)	Fonctionnement (Chapitre 011)
C051	Animation et actions GERPLAN	700 000.00	400 000.00		200 000.00	
	Programme Phyto				25 000.00	
	Contrats agri-environnementaux			5 000 000.00	469 600.00	
	AARA				10 000.00	
	TOTAL	700 000.00	400 000.00	5 000 000.00	704 600.00	
			400 000.00		704 600.00	
C052	Insertion des réseaux électriques	500 000.00	400 000.00			
	TOTAL	500 000.00	400 000.00			
			400 000.00			
C053	Indemnités observateurs METEO					6 000.00
C054	Centrale nucléaire de Fessenheim + Honoraires					73 000.00
C055	Limitation des nuisances dues aux moustiques					45 000.00
						124 000.00
						124 000.00
		1 200 000.00	800 000.00	5 000 000.00	828 600.00	